



Convocation à une assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du Club Alpin Belge, fédération francophone d'escalade, d'alpinisme et de randonnée, se tiendra le vendredi 19 novembre 2021, à 18h30, rue du Belvédère 41B à 5000 Namur.

Les cercles, membres effectifs de la fédération, peuvent y assister avec voix délibérative ; ils y sont représentés par leurs délégués. Les personnes physiques affiliées à la fédération peuvent y assister avec voix consultative pour autant qu'ils aient averti le président du conseil d'administration par écrit au moins huit jours avant la date de l'assemblée.

Ordre du jour :

1. Modification des statuts

Il est proposé de modifier, compléter, supprimer ou remplacer l'article préliminaire, le Titre 1 ainsi que les articles 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8B, 10, 11, 12, 13, 15, 17, 20, 25, 39, 44, 45, 47, 49, 51, 57 et 58, conformément à la proposition reprise intégralement dans le texte ci-annexé 1, qui fait partie intégrante de la présente convocation.

Actualisation du texte coordonné des statuts : le projet de texte coordonné est annexé à la présente convocation, annexe 2 qui fait partie intégrante de la présente convocation.

2. Proposition des axes de la stratégie 2022-2025.

Présentation – Discussion, dont amendements éventuels – Vote

Cette proposition est annexée à la présente convocation, annexe 3

Namur, le 3 novembre 2021

Pour le Conseil d'administration,
Didier MARCHAL, Président
Club Alpin Belge, ASBL
129, avenue Albert Ier
B-5000 Namur
president@clubalpin.be